

REGLEMENT Exclusivement par INTERNET sur FACEBOOK

Article 1:

GOLFY CLUB RESEAU SAS, société SAS au capital de 229 588 EUR, dont le siège social est situé au DOMAINE DE MASSANE 34670 BAILLARGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 415 008 150 00013, éditrice du jeu met en place ce jeu concours.

GOLFY CLUB RESEAU SAS est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de délivrer les dotations.

Article 2:

Le jeu « Jackpot Golfy » se déroule du 01/04/2015 19:00:00 au 30/04/2015 12:00:00, exclusivement sur INTERNET SUR FACEBOOK. Le jeu est accessible à la suivante https://www.facebook.com/GolfyReseau/app_1458565497706522 dorénavant appelé «Le Site». Ce jeu est réservé à la communauté de fans de la page Facebook. Il sera alors proposé à tous les participants de cliquer sur le bouton 'J'aime'. Ils accéderont au jeu qu'ils n'aiment ou pas la page Facebook de Golfy.

Article 3:

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter au site du jeu https://www.facebook.com/GolfyReseau/app_1458565497706522 dorénavant appelé « Le Site » et de compléter les formulaires (dont les nom prénom adresse postale ,adresse électronique et les informations complémentaires demandées) en validant les boutons prévu à cet effet sur chaque page ainsi que l'acceptation de participer au jeu si celle-ci est présente.

La participation est considérée comme étant effectuée au moment où le participant valide le dernier écran de saisie d'information dans le parcours du jeu en cliquant sur le bouton destiné à cet effet et juste avant l'écran qui confirme sa participation par l'activation de la manivelle Jackpot. L'instant exact de participation est considéré comme étant le moment où le premier message internet émanant de l'ordinateur du participant et indiquant la validation du dernier écran de saisie est reçu par le serveur du Site.

5 instants gagnants ont été générés à des dates et heures différentes. Les personnes répondant dans une de ces 5 tranches horaires, gagnera.

Article 4:

5 instants gagnants ont été générés à des dates et heures différentes. Les personnes répondant dans une de ces 5 tranches horaires, gagnera.

Article 5:

Sont mis en jeu :

- Un weekend pour 2 au Domaine d'Albon
- Un weekend pour 2 au Domaine des Ormes
- Un weekend pour 2 au Domaine de Falgos
- Un weekend pour 2 au Domaine de Saint-Clair
- Un appareil photo Nikon S33

Valeur : plus de 1500 euros

1 tirage au sort parmi les gagnants permettra de déterminer quel lot ira à quel gagnant.

Article 6:

Sauf indication contraire, les gagnants recevront directement leur lot à l'adresse indiquée lors de leur

enregistrement sur le site du jeu

Les lots seront expédiés dans un délai de 5 jours après la date de clôture du jeu.

Dans le cas de lots dématérialisés ou numériques, les gagnants pourront soit directement télécharger leur lot du site du jeu, ou le télécharger grâce à des instructions communiqués par courrier électronique.

Article 7:

Seules les participations par Internet seront admises et considérées comme valides.

Le jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

Cette opération n'est en aucun cas sponsorisée, validée et administrée par, ou en association avec Facebook. Vous comprenez que vous fournissez vos informations aux organisateurs et à leurs partenaires et non à Facebook. Les informations fournies seront uniquement utilisées comme décrits dans le règlement et dans l'opération elle-même.

Article 8:

La participation au jeu est ouverte à toute personne connectée à ce site résidant en France métropolitaine à l'exception des membres des sociétés organisatrices ainsi que de leur famille en ligne directe.

Tout participant doit être majeur ou mineur participant avec le consentement d'un tuteur légal.

Pour être considéré comme valide, le participant doit remplir toutes les informations identifiées comme étant obligatoires. Toute déclaration incorrecte, ou toute fausse réponse impliquera la nullité de la participation ;

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse postale ou adresse électronique (email). Toute fausse identité ou fausse adresse postale ou fausse adresse électronique (email) ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Toute falsification de nom ou d'adresse postale ou e-mail sera poursuivie pénalement.

Article 9:

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute détérioration pendant le transport.

Les lots non réclamés ne seront pas réattribués.

La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'ordinateur d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau Internet et/ou du réseau Internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc.) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 10:

Les lots gagnés ne pourront en aucun cas être échangés avec d'autres lots ou contre leur valeur en espèces ou être transmissibles.

Article 11:

En participant, les gagnants cèdent gracieusement les droits d'utilisation de diffusion ou de reproduction de leur nom, prénom, adresse et image pour la communication de l'annonceur pendant 6 mois pour la France tous supports dont le support Internet

Article 12:

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 13:

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment sans dommage moral ou financier pour les participants.

Article 14:

Les frais de connexion Internet ou de communication locale correspondant à la participation au jeu ou à la consultation en ligne du règlement, seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse du jeu, sur la base d'une communication locale soit un forfait de 0,20 euros.

La demande de remboursement devra être faite sur papier libre à l'adresse du jeu indiquant les nom, prénom, et adresse postale personnelle du participant avec la facture Internet détaillée correspondant à la date et heure de participation pour permettre toute vérification, en y joignant la RIB ou RIP.

Remboursement du timbre par un timbre tarif lent en vigueur (-20 g) de demande sur simple demande écrite jointe.

Article 15:

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu bénéficient auprès de la société citée dans l'article 1 de ce présent règlement d'un droit d'accès de rectification et, de retrait des données personnelles les concernant le mentionnant sur ce site.

Article 16:

Le règlement complet de ce jeu est inclus dans le présent document et consultable sur ce site.

Mentions légales

Traitement et modification des données personnelles

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, par l'intermédiaire des services ayant recueilli les présentes informations. Envoyez un courriel à data@digibonus.com pour demander la suppression de vos informations de la base de données ou effectuer des modifications.